

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

Le Séminaire de Québec

LE MESSAGER DE



SAINTE ANNE

DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

BOUE

AVIS

Pour intentions de messes, objets de piété, dons faits au Sanctuaire de sainte Anne, on est prié de s'adresser au Rev. M. le chanoine L. N. Bernier, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.

Toute communication concernant la rédaction doit être adressée au Rev. J.-A. Larivée Séminaire de Rimouski. Tout ce qui regarde l'administration doit être adressé au Rev. M. le Chanoine R.-P. Sylvain, Séminaire de Rimouski.

DECLARATION

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le *Messenger de Sainte Anne*, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement ; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100 ; et une remise de 15 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

LE MESSAGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE. — Lettre pastorale, 1. — La première communion, 9.
— Bulletin, 11. — Actions de grâces, 17. — Recommandations, 20. — Abonnés défunts, 20. — A noter, 20.

LETTRE PASTORALE

DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES
ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL
ET D'OTTAWA SUR LA QUESTION DES ÉCOLES
DU MANITOBA.

*NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique,
Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques
de Québec, de Montréal et d'Ottawa.*

Au clergé régulier et séculier et à tous les fidèles de nos
diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-
Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Appelés de par la volonté même de notre divin Sau-

veur au gouvernement des Eglises particulières confiées à leurs soins, les Evêques, successeurs des Apôtres, n'ont pas seulement la mission d'enseigner en temps la vérité catholique et d'en inculquer les principes salutaires dans les âmes, ils ont encore, en certaines circonstances critiques et périlleuses, le droit et le devoir d'élever la voix, soit pour prémunir les fidèles contre les dangers qui menacent leur foi, soit pour les diriger, les stimuler ou les soutenir dans la juste revendication des droits imprescriptibles manifestement méconnus et violés.

Vous connaissez tous, N. T. C. F., la position très pénible faite à nos coreligionnaires du Manitoba par les lois injustes qui les privèrent, il y a déjà six ans, du système d'écoles séparées dont ils avaient joui jusque-là en vertu même de la Constitution du pays, système d'écoles si important, si nécessaire, dans une contrée mixte, à la saine éducation et à la formation des enfants d'après les principes de cette foi catholique qui est ici-bas notre plus grand bien et notre plus précieux héritage.

Nous n'avions, certes, pas besoin, N. T. C. F., des décisions des tribunaux civils pour connaître toute l'iniquité de ces lois Manitobaines, attentatoires à la liberté et la justice, mais il a plu à la Divine Providence, en sa sagesse et en sa bonté, de ménager aux catholiques l'appui légal d'une autorité souveraine et irrécusable, en faisant reconnaître par le plus haut tribunal de l'Empire la légitimité de leurs griefs et la légalité d'une mesure fédérale réparatrice.

En présence de ces faits, l'Episcopat canadien, soucieux, avant toutes choses, des intérêts de la religion et du bien des âmes, ne pouvait se dissimuler la gravité du devoir qui s'imposait à sa sollicitude pastorale et qui l'obligeait à réclamer justice, comme il l'a fait.

Car, si les Evêques, dont l'autorité relève de Dieu lui-même, sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale, s'ils sont les chefs reconnus d'une société parfaite, souveraine, supérieure, par sa nature et par sa fin, à la société civile, il leur appartient, lorsque les circonstances l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vûes et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre. Cette doctrine est bien celle du grand Pape Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei* : " Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise."

Nous tenions, N. T. C. F., à rappeler brièvement ces principes inhérents à la constitution même de l'Eglise, ces droits essentiels de l'autorité religieuse, pour justifier l'attitude prise par les membres de la hiérarchie catholique dans la présente question scolaire, et pour mieux faire comprendre l'obligation où sont les fidèles de suivre les directions épiscopales.

S'il y a, en effet, des circonstances où les catholiques doivent manifester ouvertement envers l'Eglise tout le respect et tout le dévouement auxquels elle a droit, c'est bien lorsque, comme dans la crise actuelle, les plus hauts intérêts de la foi et de la justice sont en cause et réclament de tous les hommes de bien, sous la direction de leurs chefs, un concours efficace.

Nous avons espéré, N. T. C. F., que la dernière session du Parlement Fédéral mettrait un terme aux diffi-

cultés scolaires qui divisent si profondément les esprits : nous avons été trompés dans ces espérances. L'histoire jugera elle-même des causes qui ont retardé la solution attendue depuis si longtemps.

Quant à nous, qui n'avons en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice confiés à notre garde, nous qu'aucun échec ne pourra jamais désespérer ni détourner de l'accomplissement de cette mission divine qui fut celle des Apôtres eux-mêmes, nous-mêmes, nous sentons, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe : ce devoir, c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections.

Devrons-nous tout d'abord vous rappeler, N. T. C. F., combien le droit que vous accorde la constitution de désigner par vos suffrages les dépositaires du pouvoir public est noble et important ? Tout citoyen digne de ce nom, tout canadien qui aime sa patrie, qui la veut grande, paisible, prospère, doit s'intéresser à son gouvernement. Or, le gouvernement de notre pays, de ce peuple jeune encore, mais capable d'occuper une place distinguée parmi les autres nations, sera ce que vous l'aurez fait vous-même par votre choix et votre vote.

C'est dire N. T. C. F., qu'en règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter : devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive.

C'est dire encore que votre vote doit être sage, éclairé

honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Evitez donc, N. T. C. F., les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà, nous avons dû vous mettre en garde, le parjure, l'intempérance, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie : ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur. Et pour que ce jugement soit plus éclairé et plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchaînent votre esprit ; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur rang, leur rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.

Ce sont là, N. T. C. F., des principes généraux de sagesse et de prudence chrétienne qui s'appliquent à tous les temps et à toutes les élections auxquelles les lois du pays vous permettent de prendre part.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba ; on lui a enlevé ses écoles catholiques

ses écoles séparés, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuses et le triomphe de droits qui sont garantis par la constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'élire à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à approuver en Chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la constitution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions de notre autorité pour en assurer le succès,

Remarquez bien, N. T. C. F., qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux: l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses

devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Église. C'est pour cela que Notre Très St-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas præstantissimum*, condamne ceux qui "estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas." Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique *Immortale Dei*): "Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Église; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice."

C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés; ils ont compris que, dans un pays de races et de religions différentes comme le nôtre, il est nécessaire pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de conscience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur esprit de justice

et à leur patriotisme pour que joignant leur influence à celle des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir enfin le redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice : c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation, à nos frères du Manitoba ; de manière à mettre les catholiques de cette province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire.

Nous comptons pour cela, N. T. C. F., sur votre esprit de foi, sur votre obéissance. Nous avons la ferme confiance que, soumis d'esprit et de cœur aux enseignements de vos premiers pasteurs, vous saurez, s'il le faut, placer au-dessus de vos préférences et de vos opinions personnelles les intérêts d'une cause qui prime toutes les autres, de la cause de la justice, de l'ordre, de l'harmonie dans les différentes classes qui composent la grande famille canadienne.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera la votation.

Fait et signé, à Montréal, le six mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

† EDOUARD-CHS., Arch. de Montréal.

† J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

† L.-N., Arch. de Cyrène, admin. de Québec.

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.

† L.-N., Ev. de Saint-Hyacinthe.

† N.-ZÉPHIRIN, Ev. de Cythère, Vic. Apost. de Pontiac.

- † ÉLPHÈGE, Ev. de Nicolet.
† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St-Germain de Rimouski.
† MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
† JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.
† PAUL, Ev. de Sherbrooke.
† MAX, Ev. de Druzipara, coadjuteur de l'Ev. de St-Hyacinthe.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALFRED ARCHAMBAULT, Chan.,
Chancelier.

LA PREMIÈRE COMMUNION
SOUVENIR D'UN VIEIL UNIVERSITAIRE

Enfin, après l'*Agnus Dei*, sonnait pour nous ce qu'on pourrait appeler "l'heure du bon Dieu". Filles et garçons se mettaient en mouvement vers la sainte Table. La nef de Saint-Nicholas n'a pas une largeur, à proprement parler, monumentale, ce qui fait que les bancs des deux côtés de la nef étant très rapproché les uns des autres, nous dûmes, pour nous rendre à l'autel, passer tout près des visages et sous le souffle en quelque sorte de nos mères. Celles-ci, abîmées dans la prière du centenaire et dans l'action de grâces au Dieu qui vient lui-même à nous, ne nous perdaient pas pour cela de vue. Jamais elles n'avaient été plus nos mères qu'en ce moment divin ou elles étaient en travail du salut de nos âmes. Saurai-je bien dire ce qui se passa au plus intérieur de moi-même, et du côté de Dieu et du côté de ma mère, quand je m'avançai à la suite de mes compagnons vers la sainte Table? Je l'essaierai. Je ne me sentais plus être dans ce corps mortel et dans cette chair de péché : je n'étais plus que par l'esprit. J'avais des

pensées toutes célestes. Comment les exprimer par quelque chose de littéral ? A parler vrai, je ne marchais pas vers la sainte Table ; il me semblait que des mains invisibles, celles de mon Ange, sans doute, m'y portaient ; je me perdais dans des adorations et des abaissements infinis, à chaque pas que je faisais vers ce Dieu si proche de moi, déjà en moi par le tendre désir que j'avais de le recevoir. Le cœur me battait fortement dans la poitrine, de la crainte que j'avais de n'être pas assez pur, que dis-je, en assez grande sainteté pour communier. Mais les larmes de la foi l'emportaient, et de douces larmes coulaient le long de mes joues. Ma chère mère était là, qui vit ces larmes et qui n'y tint plus elle-même. Elle se mit à sangloter. En passant devant elle, je levai un peu la tête pour la regarder, et je fus prêt de défaillir du coup de ses tendresses et de ses joies divines d'une mère chrétienne. Quel argument, comme le dit saint Paul, de la réalité des choses invisibles, et quel témoignage d'un Dieu présent que ces pieux tressaillements de nos mères au moment où la plus sublime des grâces sacramentelles va nous être communiquée !

Le trouble qui s'empara de moi (c'est le plus profond qui nous vienne de la foi) en cet instant redoutable où le prêtre debout devant le tabernacle, la face tournée vers l'assistance, et tenant élevée au-dessus du saint ciboire la blanche hostie, récite trois fois le *Domine non sum dignus*, ce trouble de mes sens, de mon esprit, de tout mon être, n'a rien laissé de bien précis dans ma mémoire de vieil homme, et à quoi celle-ci puisse se reprendre. Tout ce que j'en peux me rappeler, c'est un sentiment accablant de mon néant auquel je ne succombais pas tout à fait à cause de la force et de la parfaite ingénuité de ma foi. Je croyais j'adorais, je me troublais en enfant. A la pensée du bon

Dieu tout proche de sa créature, et que je sentais venir à moi de sa démarche la plus douce en la personne du prêtre son serviteur, à ces premiers mots du *Corpus Domini Nostri Jesu Christi*, doux à l'oreille du croyant comme l'hosanna des séraphins, je levai mon front collé à la nappe de la sainte Table; je fermai mes yeux comme si j'eusse craint qu'ils fussent éblouis par le trop d'éclat du corps de Jésus, et je pris ma part de ce pain qu'il rompit pour les disciples d'Emmaüs et je sentis mon cœur doucement embrasé.

La Messe finie, nous passâmes à la sacristie où nous attendaient nos bonnes mères. Ah! comme elles nous couvraient de leurs baisers et de leurs larmes! C'étaient des effusions sans fin: " Mon cher enfant! Mon cher enfant!" on n'entendait que cela et les baisers des mamans qui retentissaient sur tous ces fronts radieux de pureté et d'allégresse intérieure: il n'y a pas de transports maternels comparables à ceux que je viens de décrire!

Lequel d'entre nous, septuagénaire ou même un peu plus jeune, ne conviendra qu'il n'a jamais apporté à son oreiller une tête moins chargée de soucis ou de chimères, un cœur plus net et plus tranquille que le soir de sa première communion?.....

AUGUSTE NISARD.

(*Semaine religieuse de Montréal.*)

BULLETIN

Le 27 avril, fête de N. D. du Bon Conseil, cérémonie de vêtue chez les Révérendes Sœurs du St Rosaire, présidée par M. le Grand-Vicaire L.-J. Langis, accompagné du Rév. M. F.-X. Ross, secrétaire de l'Evêché. Ont pris le saint habit: Marie-Anne Chouinard de Frenchville

(Maine), dite Sœur Marie de St Théodore ; Marie-Victoire Bourdages de St Bonaventure, dite Sœur Marie de St Bonaventure ; Marie-Anne Voyer de Ste-Cécile du Bic, dite Sœur Marie de Ste Scholastique ; Marie-Virginie Lefebvre de Ste-Anne de Beaupré, dite Sœur Marie du Rédempteur ; Marie-Luména Dubé de Fall River (Mass.), dite Sœur Marie de St Bernard ; Marie-Sophie Bélanger de l'Assomption de N.-D. dite Sœur Marie de la Présentation ; Marie-Sophie Poirier de St-Bonaventure, dite Sœur Marie Gérard ; Angèle Hudon de St-Eloi, dite Sœur Marie de St Hospice ; Léa St Laurent de St Anaclel, dite Sœur Marie de St Benoît ; Marie-Anne Carrier de l'Assomption de N.-D. dite Sœur Marie de St Antonin ; Marie-Eva Boucher des Trois-Pistoles dite Sœur Marie de Ste-Tite.

— Sur délégation de Sa Grandeur Mgr Blais, le Rév. M. T. Landry, directeur du Petit Séminaire, est allé le 28 avril, à New-Carlisle dont il a été autrefois le curé, pour y marquer l'emplacement d'un presbytère dont les travaux sont actuellement commencés. C'est une maison de 36 x 30. Les frais en seront payés par les revenus du bazar fait avec tant de succès dans cette paroisse l'an dernier, et par ceux d'un nouveau bazar que l'on organise encore pour cette année, puis s'il reste une différence elle sera comblée par une souscription volontaire. La généreuse population catholique de cette paroisse n'est pas nombreuse, mais le zèle et le dévouement qui l'animent font que les œuvres paroissiales qui coûtent des sacrifices se font avec entrain à New-Carlisle.

— “ Le département de l'agriculture et de la colonisation a fait préparer quelques milliers de copies de la carte régionale de la vallée de Matapédia. Ces copies

seront mises à la disposition des agents de la colonisation pour être distribuées aux personnes qui désirent se renseigner sur la géographie de cette importante région. M. l'abbé J. Marquis, agent de la colonisation pour les Diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi, a eu l'heureuse idée de faire imprimer sur le *verso* de cette carte, une foule de renseignements précieux puisés dans les rapports officiels des arpenteurs et explorateurs, ou qui lui ont été fournis par Messieurs les Curés et Missionnaires de la Matapédiac. Ainsi préparée, cette carte sera un guide sûr pour les colons qui désirent aller s'établir dans cette fertile vallée." — (*Courrier du Canada* du 24 avril).

Depuis ce temps nous avons appris qu'au commencement de mai, un envoyé du gouvernement est venu dans la vallée de la Matapédiac pour y localiser des routes qui deviennent de plus en plus nécessaires.

Les familles de colons arrivent en grand nombre ce printemps dans toute les paroisses de la vallée ; de nouvelles paroisses s'établissent pour satisfaire à ce courant d'immigration qui ne peut être que providentiel ; favorisé par le dévouement de Sa Grandeur Mgr Blais à la cause agricole et par l'activité du clergé, ce mouvement va s'accroissant de jour en jour ; il est à croire que bientôt aucune partie de la province ne sera plus riche et plus prospère que la belle et fertile vallée de la Matapédiac.

— Le 30 avril Sa Grandeur Mgr Blais est allé au couvent des Révdes Sœurs de la Charité, accompagné du Révd. M. J.-A. Bélanger chapelain de cette communauté et du Rév. M. F.-X. Ross, secrétaire de l'évêché, pour y bénir le tableau *Mater admirabilis* dont nous avons parlé au dernier numéro du *Messenger*. Sa Grandeur a ensuite donné le salut et la bénédiction solennelle du S. Sacrement.

— Lundi le 18 mai était le 6ème anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Blais. La célébration en a été renvoyée au lendemain afin de permettre aux Messieurs du clergé de se rendre plus facilement à Rimouski pour la circonstance ; aussi il sont venus en foule. Lundi et mardi, Sa Grandeur a reçu les hommages de son Chapitre, de MM. les membres du clergé, des MM. du Séminaire, des communautés religieuses, des télégrammes de félicitations du diocèse et d'ailleurs. C'est lundi la matinée que les MM. du Séminaire sont allés présenter leurs hommages à Sa Grandeur. En réponse Sa Grandeur a dit en substance : " Un diocèse est comme un grand arbre dont le tronc est l'évêque et dont les branches sont les prêtres. Sous le soleil de la grâce, cet arbre produit des fleurs de vertu et des fruits pour le ciel. Afin que tous ceux qui viennent se placer à l'ombre de cet arbre, puissent y trouver la fraîcheur et la nourriture, il est nécessaire que les branches continuent à demeurer bien unies au tronc. Cette union existe et elle est d'un grand prix. C'est grâce à elle que se produiront fleurs et fruits. Prions a continué Sa Grandeur ; la piété est utile à tout, avec la piété tout réussit." Puis sa Grandeur a félicité les prêtres de son Séminaire de leur dévouement et de leur abnégation et les a bénis.

Sa Grandeur a développé le même thème proportionnellement, à MM. les ecclésiastiques, et les élèves du petit séminaire. Particulièrement pour ces derniers Sa Grandeur a ajouté, qu'il attend d'eux des fruits. Il leur a recommandé pour que cette espérance se réalise l'application à leurs devoirs d'écoliers, l'obéissance, l'étude, la piété afin que, à mesure qu'il grandissent de corps leur sagesse grandisse aussi. Puis il les a bénis et a pris

congé d'eux en souhaitant à M. le Directeur T. Landry qui les lui avait présentés, beaucoup de joie, de bonheur et de consolation au milieu de ses bons enfants.

Le même jour à 3½ heures de l'après-midi, Sa Grandeur accompagnée d'une vingtaine de prêtres, s'est rendue chez les Révdes Sœurs de la Charité, où les élèves sous la direction des Révdes Sœurs, avaient préparé pour sa fête, une séance littéraire et musicale qui a été donnée avec une rare perfection. "Quelques soient, a dit Sa Grandeur dans sa réponse à l'adresse qui lui avait été présentée par une petite orpheline au nom de la communauté, les belles qualités naturelles qui ornent votre esprit et votre cœur mes enfants, il est certain que vous n'auriez pas cette perfection dont vous nous donnez la preuve sans la religion et cette éducation soignée que vous recevez dans cette maison. Supposez une jeune fille élevée dans une forêt il y a comme une voile sur son regard et sur toutes ses facultés. Tandis que dans ce sanctuaire la beauté de sentiments que vous exprimez avec tant de perfection témoigne de l'action de quelque chose de supérieur sur votre âme et dans votre formation. Profitez en bien. Je compare l'adresse que vous venez de me lire à un jardin parsemé des plus belles fleurs et parmi elles je découvre déjà des fruits presque murs. Les sentiments si beaux que vous y exprimez vous honorent autant qu'il me font plaisir. Je vous bénis et je bénis vos études."

Le même soir à 7½ heures, Sa Grandeur accompagnée du clergé, s'est rendue au séminaire, pour assister au milieu d'un concours nombreux de citoyens de Rimouski et d'ailleurs, à une séance littéraire, dramatique et musicale, préparée pour la circonstance par les élèves sous la direction du Rév. M. M. Belzilé, Préfet des études. Très-

belle littérature, très-belle musique aussi. Pour la partie dramatique on a rendu avec grand succès des extraits du drame : *St. Louis prisonnier en Egypte*. L'auditoire distingué a écouté avec un intérêt visible et a chaleureusement applaudi. Sa Grandeur à la fin de la séance a félicité les élèves de leurs succès. " C'est la saison des fleurs " a dit Sa Grandeur. Il y a des fleurs aussi dans le jardin de votre académie, fleurs de tous les genres de littérature dont vous m'avez fait un bouquet. Ce bouquet je l'aime, je les aime ces fleurs. Elles promettent des fruits d'honneur. Vous réaliserez cette parole de l'Écriture : *Fructus mei sunt fructus honoris*, guidés comme vous l'êtes par des maîtres savants et habiles. Vous méritez des félicitations et en vous le disant je crois être l'écho du nombreux et vénérable clergé ici présent, de cet auditoire distingué qui s'est empressé de venir en si grand nombre et que je remercie." La séance s'est terminée par le : *Dieu sauve la Reine*, joué par la fanfare.

Mardi a 9½ heures, Sa Grandeur a officié pontificalement accompagnée de M. le chanoine J.-B. Blanchet, curé de Ste-Luce et Prevost du Chapitre. MM. les chanoines M. R. Bilodeau, curé de St-Anaclet et C.-A. Carboneau, curé de St-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte étaient diacres d'honneur ; M. l'abbé E. Roy, vicaire de St-Anaclet, diacre d'office et M. l'abbé A. Audet, professeur au Séminaire, sous-diacre. La cathédrale était magnifiquement décorée. Un chœur de la ville, sous la direction de M. A. Chamberland, organiste de la cathédrale a fait de très beau chant en parties. Après la messe Sa Grandeur a entonné le *Te Deum* d'actions de grâces.

Comme l'an dernier à pareille époque nous nous plaisons à dire : Cette fête religieuse qui revient ainsi

chaque année dans le mois de mai, qui unit l'évêque et son clergé avec les fidèles dans une même prière et les mêmes actions de grâces, qui amène les prêtres de tous les points du diocèse, auprès de celui qui en est le premier pasteur et mérite également la reconnaissance de tous, a ce semble un caractère familial qui lui est propre. Aussi elle est toujours aimée par les fidèles, et par par le clergé surtout qu'elle rassemble dans l'amitié, la piété et la joie.

Daigne Sa Grandeur agréer les respectueux hommages du *Messageur*.

— Le 20 mai Sa Grandeur Mgr Blais est monté à Québec pour une séance du Conseil de l'instruction publique.

ACTIONS DE GRACES

St-Modeste, 22 avril. — Monsieur le Rédacteur, voulez-vous avoir la bonté de publier dans le *Messageur*, le trait suivant de la protection toute spéciale de la bonne sainte Anne.

L'automne dernier, durant les grands feux de forêts qui ont fait tant de dégâts, nous nous sommes vus entourés de tous côtés par ces feux destructeurs soulevés par un vent furieux ; nos habitations, les propriétés de nos voisins nos champs étaient menacés de destruction. Confiant en la protection de sainte Anne, je fis placer des *Messageurs* et des *Annales de sainte Anne* en différents endroits, à l'entrée des bois, dans les clôtures, près des bâtisses. Et je le proclame hautement à la gloire de votre bonne sainte Anne, nous avons été protégés d'une façon miraculeuse. Partout où se trouvait une feuille du *Messageur* ou des *Annales de sainte Anne*, le feu s'est éteint, ou s'est arrêté, ou a pris une autre direction. Des *Messageur* ou *Annales* jetés parmi des broussailles bien sèches, ont été retrouvés intacts et les broussailles à demi brûlées ; des arbres consumés, des clôtures brûlées jusqu'à l'endroit où gisait une des publications de sainte Anne.

Daiguez agréer ô bonne sainte Anne ce témoignage public de ma vive gratitude et de ma profonde vénération, et puisse cette imparfaite relation de vos bienfaits accroître en vos fidèles serviteurs leur confiance en vous.

DME FRs. MARTIN.

Fall-River, Mass., 12 avril. — Souffrant d'un rhumatisme inflammatoire depuis plusieurs années, je me recommandai à la bonne sainte Anne, lui promettant de faire publier ma guérison dans le *Messenger* si je l'obtenais. Je suis guéri. Remerciements aussi pour la guérison d'un mal d'yeux dont souffrait ma petite fille. Dme H. L.

Pabos, 13 avril. — Je dois une vive reconnaissance à sainte Anne, cette puissante Thaumaturge qui m'a guérie d'une maladie très grave, après l'avoir invoquée avec une ferme confiance. DELLE LOUISE LEFEBVRE.

Trois-Pistoles, 15 mai. — Remerciements à la bonne sainte Anne pour la guérison d'une maladie, guérison au sujet de laquelle les médecins ne conservaient plus d'espoir. ALEXIS RIOUX.

* * * J'avais promis à sainte Anne de m'abonner au *Messenger* et de faire publier, si elle me l'obtenait ma guérison d'un mal de jambes et de reins qui me faisait beaucoup souffrir. J'ai eu du soulagement immédiatement et trois jours après je ne ressentais plus de mal.

DME VVE FRs. CORMIER.

Taunton, Mass. Guérison d'un enfant, après promesse de faire publier cette faveur dans le *Messenger*. D. C. DAVID. — *Lynne, Mass.* Guérisons. X. — *Lewis-ton, Maine.* Deux guérisons. DME C. PELLETIER. — *Petit-Rocher.* Remerciements pour avoir fait facilement un voyage qui aurait dû me coûter beaucoup de fatigues. M. C. H. — *Etats-Unis.* Faveur obtenue. DAME CLARA ROSS. — *Fall-River.* Une mère remercie sainte Anne pour la guérison de son fils. UNE ABONNÉE. — *St-Jean de Dieu.* Guérison d'un mal de jambes par l'intercession de sainte-Anne. J. B. — Soulagement dans une maladie V. B. — *N. D. Assomption McNider.* Guérison d'un violent mal de tête. JEAN DUMAS. — *Augusta,*

Maine. Guérison d'un mal de dents. D^{LLE} MARIE MARTIN. — *Gâscapédiac.* Guérison obtenue. UNE ABONNÉE.
Trois-Pistoles. — Guérison d'un mal d'estomac qui durait depuis longtemps. D^{ME} ELOI RIVER. — *N. T.* Plusieurs faveurs obtenues. X. — *St-Modeste.* Deux guérisons obtenues. S. B. L. — *St-Ulric.* Guérison d'un cas de diphtérie et guérison d'un grand mal de tête. A. M. — Guérison de deux maladies inquiétantes. D^{ME} E. T. — Guérison d'un mal de jambes, qui me faisait souffrir depuis longtemps. D^{ME} Ls. PELLETIER. — Faveur signalée. UNE ABONNÉE. — Guérison d'un mal inconnu à une jambe. ED. LEVESQUES. — Guérison d'une dartre. XANTIPPE BEAULIEU. — Guérison d'un mal de côté qui durait depuis plusieurs années. D^{ME} A. M. — *Ste-Flavie.* Plusieurs faveurs obtenues. D^{ME} TH. RAYMOND. — *Pabos.* Guérison d'un violent mal de reins. D^{ME} E. DUPUIS. — Guérison de mon petit garçon qui souffrait beaucoup d'un mal de gorge. D^{ME} JOS. DUPUIS. — *Sherbrooke.* Soulagement considérable dans une maladie de nerfs. UNE ABONNÉE. — *St-Octave de Métis.* Deux guérisons. D^{ME} VVE JOS. ST-LAURENT. — Guérison. V. C. — *Rimouski.* Plusieurs faveurs obtenues. E. S. — *St-Fabien.* Guérison d'une maladie grave après promesse de m'abonner au *Messenger*. D^{LLE} AURÉLIA GENDREAU. — *St-Fabien.* Plusieurs grâces obtenues. UNE ABONNÉE. — Grâce obtenue et guérison d'un mal d'yeux. X. — Guérison après neuvaine. UNE ABONNÉE. — *Rimouski.* Guérison d'un mal d'yeux. M. A. O. — *St-Eloi.* Deux faveurs obtenues. J. B. BOSSINOTTE. — *Fall-River.* Guérison obtenue. D^{ME} JOS. GUILLEMETTE. — Conversion obtenue. — *Barie Trinité.* Guérison d'un violent mal de dents, qui durait depuis quelque temps et m'empêchait de vaquer à mes occupations. A. F. B. — *St-Eloi.* J'attribue à sainte Anne la guérison d'une longue et cruelle maladie. Remerciements aussi pour plusieurs faveurs signalées. UNE ABONNÉE. — *Trois-Pistoles.* Faveur obtenue après neuvaine. T. D. — *Jupitaghan, Côte Nord.* Plusieurs maladies guéries par l'intercession de sainte Anne.

RECOMMANDATIONS.

Le triomphe de l'Eglise ; la conversion des pays infidèles ; les œuvres diocésaines ; 2 conversions ; 5 grâces particulières ; 3 ivrognes ; succès dans 2 entreprises ; 10 malades ; 1 emploi ; 2 premières communions ; paix dans une famille ; 4 familles pour grâces particulières ; 3 vocations ; 1 personne pour heureux voyage ; plusieurs familles pour grâces particulières ; plusieurs convalescents ; les zélateurs et zélatrices du *Message* ; les bienfaiteurs de l'œuvre du pèlerinage.

ABONNÉS DÉFUNTS

Dme Hélène St-Pierre, épouse de Chs. Dubé, décédée à Matane le 14 mars à l'âge de 41 ans. — Léon Gagnon, décédé le 11 avril à St-Eloi, à l'âge de 25 ans 6 mois. — Dlle Catherine Paquet, Cedar-Hall. — Dme Céline Michaud, épouse de Nicolas Côté, décédée le 18 avril, à l'âge de 34 ans à Cedar-Hall. — Dme Julie St-Pierre, décédée à l'âge de 83 ans. — Dme Laticque Duperré, Fall-River. — André Ledoux, Fall-River. — X. Biron, Fall-River. — Florentin Jean, décédé à St-Simon le 18 février à l'âge de 18 ans. — François Bélanger décédé à Trois-Pistoles. — Moïse LeBel décédé à Trois-Pistoles. — Dme Brigitte Girard, épouse d'Alfred Poirier, décédée à Jupitaghan, Côte Nord, le 15 juin 1895, dans les plus grands sentiments de dévotion envers sainte Anne.

Le Rév. M. Jos.-Marie Dubé, curé de St-Hubert, diocèse de Rimouski, décédé le 21 mai courant, au presbytère des Trois-Pistoles, à l'âge de 38 ans, était membre de la société des messes, section provinciale.

A NOTER

La maison des pèlerins à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, sera tenue cette année par M. Jos. St-Laurent, marchand de cette paroisse. M. St-Laurent s'efforcera de fournir aux pèlerins, à leur grande satisfaction et à des prix très-modérés, repas, chambres avec service convenable.